



SALLE DES FOULONS

Réservé aux associations

*La salle des Foulons peut être réservée uniquement par les associations villebonnaises.
Capacité maximum : 50 personnes.*

Je, soussigné(e),

NOM / PRÉNOM

.....

ADRESSE

.....

COURRIEL

.....

TÉLÉPHONE

Fixe : Portable :

Agissant en qualité de

de l'association.....

Sollicite le prêt de la salle municipale des Foulons pour le motif suivant :

.....

.....

.....

aux dates suivantes :

Date(s)	Plage horaires

Merci de fournir une attestation d'assurance pour la réservation de la salle.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

Une lettre de confirmation vous sera envoyée dans les meilleurs délais. Ce formulaire est à déposer en Mairie à l'attention du Service Accueil.